



MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS

LE MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS EST PLUS STRUCTURÉ ET DÉVELOPPÉ

Le marché intérieur reste approvisionné en matières premières de qualité très diverse, le plus souvent très inférieure à celle qui part légalement à l'export. La pression sur la ressource est forte et les enjeux socioéconomiques sont importants. La structuration d'un marché Intérieur du bois n'a pour le moment pas abouti à des résultats concrets malgré la volonté de mettre en place une politique publique d'achat de bois afin de tirer la filière de transformation vers une plus grande qualité de bois.

En termes de volume, les recherches conduites par le CIFOR indiquent que si l'on prend en compte la production artisanale de sciages vendus sur le marché domestique dans les statistiques nationales, la production nationale totale atteindrait 4,3 millions de m³ par an (origine formelle et informelle).

Avec la fin d'exportation des grumes, la recherche de mécanismes permettant de transformer au Cameroun un plus grand volume de bois est indispensable.

IMPACTS ATTENDUS :



Valorisation des bois délaissés
et autres bois sur le MIB



Augmentation de la part
de bois légal dans le MIB



2.1 APPUI À L'AMÉNAGEMENT DES SITES PHYSIQUES DU MIB

L'aménagement d'un site physique du MIB de référence est amorcé :

- Actualisation d'étude de faisabilité et création d'un site physique MIB de référence ;
- Réalisation d'étude d'impact environnemental, aménagement et construction d'un site physique.



2.2 LE MARCHÉ VIRTUEL DU MIB EST OPÉRATIONNEL :

- Développement d'une approche marketing centrée sur les LKTS et d'une application dédiée à la promotion des bois commercialisés sur le MIB ;
- Production d'outils de communication pour producteurs et acheteurs de bois légal/durable et de charbon ;
- Formation des opérateurs du MIB.



2.3 APPUI SPÉCIFIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE CHARBON DE REBUTS DE SCIERIE

Les opérateurs de la filière de charbon de rebuts de scieries sont organisés et structurés et les conditions de carbonisation sont connues et promues :

- Appui à la formalisation des producteurs de charbon ;
- Réalisation d'un état des lieux de la filière charbon de rebuts de scierie ;
- Organisation de formations pour producteurs de charbon sur les techniques de carbonisation et de caractérisation des produits ;



2.4 APPUI À LA STRUCTURATION ET L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE MIB

Les organisations professionnelles du secteur forestier sont structurées et impliquées dans le MIB -Les organisations professionnelles sont outillées sur les exigences légales et réglementaires dans les circuits d'approvisionnement en bois :

- Appui à l'organisation d'assemblées générales des associations professionnelles ;
- Sensibilisation et information sur la légalité des bois et vulgarisation de l'arrêté 0162 relatif à l'utilisation du bois légal dans la commande publique auprès des administrations ;
- Réalisation d'une étude sur les exigences et les contraintes des lois et règlements forestiers applicables aux PME et artisans.



2.5 DES ACCORDS COMMERCIAUX SONT CONCLUS ENTRE LES FOURNISSEURS DE BOIS ET REBUTS DE SCIERIE ET LES ACHETEURS ACTEURS DU MIB

Les industriels du marché intérieur partagent leurs idées avec les industriels forestiers. Les industriels forestiers vendent une partie de leur production aux PME-PMI de la transformation :

- Appui à des concertations entre fournisseurs légaux de bois et de rebuts de scierie et les acheteurs ;
- Appui à la prospection et négociation des contrats d'achats de bois et de rebuts de scierie entre fournisseurs légaux et acheteurs
- Capitalisation et études sur les PFNL et possibilités de certification FSC
- Accompagnement de projets agroforestiers zéro déforestation - si cofinancement.

YENE Germain

Chef de projet

 germain.yene@atibt.org

 +237 699 50 86 83

 <http://www.atibt.org>



Cette publication a été financée/cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne



Financé par
l'Union européenne

